

Compte-rendu de réunion

Objet : Groupe de travail « Agriculture et nappe de Crau »

Date de réunion : 29 novembre 2023

Lieu : Salle des Mariages – Mairie de Miramas

Rédacteur du CR : DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur

Intervenants	Participants	Liste de diffusion
Voir liste annexée		Participants

1. Rappel du contexte

La réunion du groupe de travail sur la thématique « Agriculture et nappe de Crau » qui s'est tenue le 29 novembre 2023, s'inscrit dans le cadre de la concertation continue sur le projet de liaison Fos-Salon.

Ce groupe de travail a eu pour objectifs de :

- Faire un point d'avancement sur les études et la conception du projet ;
- Rappeler les principaux éléments du diagnostic agricole et hydraulique partagé lors du groupe de travail du 28 février 2023¹ ;
- Partager et enrichir l'évaluation des impacts des variantes au regard des enjeux liés à l'agriculture et à la nappe de Crau².

Le présent compte-rendu propose une restitution synthétique des échanges de ce groupe de travail ainsi que des précisions apportées par la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur en réponse aux questions posées lors de la réunion.

NB : Le support de présentation du groupe de travail est disponible sur le site internet du projet.³

1 Le support et le compte-rendu de ce groupe de travail sont accessibles à l'adresse : <https://www.liaison-fos-salon.com/documents-et-etudes>

2 Les enjeux relatifs aux milieux naturels, aux trafics, aux modalités de conception de variantes, à la qualité de l'air et aux nuisances sonores sont traités dans des groupes de travail spécifiques à ces thématiques organisés entre novembre 2023 et janvier 2024.

3 Le support est accessible à l'adresse : https://www.liaison-fos-salon.com/_files/ugd/1f84b4_8b4c94b470684d61936e6db060ec8067.pdf

2. Introduction du groupe de travail et rappel du processus d'élaboration du projet

M. VIGOUROUX, maire de Miramas, introduit le groupe de travail en remerciant l'ensemble des participants de leur présence et de leur assiduité à la concertation.

M. GICQUEL, chef de l'unité maîtrise d'ouvrage au service transport, infrastructures, mobilités de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur, remercie la commune de Miramas d'accueillir ce groupe de travail et les participants pour s'être mobilisés. Il introduit la thématique du jour en rappelant le contexte de la concertation continue et la phase de comparaison des variantes à venir.

M. FOURNIAU, garant de la concertation continue, rappelle le rôle des garants de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) et présente les principaux constats et recommandations des garants publiés dans leur 2^{ème} rapport annuel.⁴

La DREAL rappelle le processus d'élaboration du projet avec :

- Des groupes de travail thématiques organisés jusqu'à janvier 2024 pour :
 - Partager les modélisations et les diagnostics en lien avec les thématiques de travail ;
 - Présenter l'évaluation des impacts par thématique ;
- La séquence de comparaison des variantes qui aura lieu en début d'année 2024

En complément de cette introduction et du rappel du processus d'élaboration du projet :

- M. GUIRAUD, représentant de l'association RAMADAM et les vélos des Étangs, interroge la DREAL sur la possibilité de créer un groupe de travail sur la thématique de la multimodalité pour répondre aux interrogations régulières du public sur le report modal ferroviaire, fluviale et autres.
 - La DREAL prend note de la remarque et indique que ce sujet pourra être traité au cours du groupe de travail sur la thématique « Déplacements et services » organisé le lundi 04 décembre 2023.

⁴ Ce rapport est accessible à l'adresse :
<https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2023-11/Rapport-2-Garant.es-ConcertationContinueLFS.pdf>

3. Rappel des principaux éléments du diagnostic agricole et hydraulique

M. VIGNON, représentant de Terres d'Agri, et Mme MONTANO, du bureau d'étude EGIS, tous deux en charge des études pour la DREAL, ont rappelé les principaux enjeux liés à l'agriculture et à la ressource en eau sur le périmètre du projet.

Ces rappels ont fait l'objet d'échanges avec les participants :

- M. VIGOUROUX indique que le captage de Sulauze sera prochainement complété par un nouveau captage. Il suggère à la DREAL de consulter les études menées par la Métropole sur l'évolution des captages et des besoins sécuritaires en eau.
- M DUFOUR, élu à la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône, précise que la cartographie, actualisée, des cours d'eau dans le département des Bouches-du-Rhône sera prochainement disponible.
- M. MEUNIER, représentant de l'association MCTB Golfe de Fos Environnement, demande si le captage de la Fanfarigoule fait partie de la section Sud ou de la section Centrale projet.
 - Mme MONTANO précise que le captage de Fanfarigoule fait partie de la section Sud.
- M. MEUNIER demande des précisions sur le périmètre géographique pour lequel s'appliquent les enjeux partagés liés au maintien de l'activité agricole.
 - M. VIGNON précise que les enjeux concernent l'ensemble des sections du projet.

4. Présentation et rappel des variantes étudiées

La DREAL présente les variantes étudiées avec :

- Au Nord : les variantes A, C, mixte CA ;
- Au Centre : une seule variante et 2 options concernant le doublement ou non des ouvrages au niveau du franchissement du faisceau ferroviaire de Miramas ;
- Au Sud : les variantes 1, 2 et 3 ;
- Pour le contournement de Fos-sur-Mer : Le réaménagement des voies portuaires, le réaménagement de la RN 568 et la solution dite du barreau des Étangs.

Suite à ces présentations, des échanges ont eu lieu avec les participants sur différents points :

Les variantes étudiées et le profil de la route :

- M. VIGOUROUX s'étonne de la présentation d'une variante mixte CA au Nord qui n'est pas défini dans la décision ministérielle.
 - Mme MONTANO, précise que cette variante mixte est issue de propositions faites lors de la concertation et que la DREAL a souhaité l'étudier.
- M. VIGOUROUX s'interroge sur l'élément présent au-delà de la bande d'arrêt d'urgence sur le schéma des types de routes envisagées, et la différence de largeur entre les bermes d'une 2x1 voies et celles d'une 2x2 voies (cf. annexe 1).
 - Le bureau d'étude EGIS précise que ces largeurs répondent aux normes techniques imposées par la réglementation.
- M. COPPEY, représentant de FNE Bouches-du-Rhône, s'étonne du choix systématique d'un séparateur central afin de délimiter les voies.
 - La DREAL indique que la mise en place d'un terre-plein central répond à un enjeu de sécurité pour les automobilistes.
 - M. VIGNON précise que dans le cas d'une route avec un profil de type voie express, la construction d'un terre-plein central est obligatoire.
- M. GUILLEMONT, adjoint au maire de Miramas délégué aux finances, s'interroge sur la capacité d'une 2x1 voie à assurer la fluidité du trafic routier aux heures de pointe.
 - M. VIGNON indique que des modélisations du trafic routier à l'horizon de la mise en service du projet ont été réalisées. Ces modélisations mettent en évidence que les niveaux de trafic sur certaines variantes sont en dessous des limites capacitaires d'une 2x1 voie.
- M. MEUNIER indique que la majeure partie de l'axe routier actuel entre Fos-sur-Mer et Salon-de-Provence est en 2x1 voie et souhaite connaître les avantages de l'aménagement d'une route comprenant le même nombre de voies dans le cadre du projet de liaison Fos-Salon.
 - La DREAL explique qu'un groupe de travail dédié aux questions de déplacements et services aura lieu le 4 décembre 2023 et permettra de traiter ces questions.
- M. COPPEY souligne que dans la section Nord du projet les tronçons de la RN 569 et de la RD 69 constituent actuellement déjà 4 voies de circulations au total.
- Un participant interroge la DREAL sur le devenir de la RD569 si la variante C est réalisée au Nord.

- La DREAL explique que la RD569 sera inchangée et que la création d'un échangeur à Toupiguières induira un report de trafic sur la variante C.
- Mme BONFILLON souligne que la variante mixte CA contraint les riverains de Grans à effectuer un détour important pour rentrer et sortir de chez eux, car la route sera en sens unique.
- M. MEUNIER et M. COPPEY demandent à la DREAL d'étudier la possibilité d'aménager la route du Ventillon pour la variante 1 de la section Sud.
 - Le bureau d'études EGIS rappelle que la variante 1 prévoit la construction d'une voie express dont l'usage ne peut pas être confondu avec celui de la route du Ventillon, justifiant qu'elle soit étudiée à ce jour en parallèle de cette route.
- M. MEUNIER rappelle que, selon lui, la variante 1 est la moins coûteuse de toutes les variantes de la section Sud, et que le ministère a accepté de la réintroduire dans le projet pour cette raison.
- M. MEUNIER demande à la DREAL des précisions sur la représentation du tracé des variantes de la section Sud qui remontent sur la RN 568 jusqu'à La Fossette alors que lors des groupes de travail précédents les variantes étaient représentées jusqu'à La Feuillane.
 - La DREAL indique qu'un traitement des carrefours de La Fossette et de La Feuillane est nécessaire pour accueillir le trafic supplémentaire avec la mise en service du projet, ce qui explique cette représentation des variantes.

Le système d'assainissement de la route :

- Un participant souhaite comprendre l'objectif des bermes et savoir si les dispositifs d'assainissement et de traitement des rejets d'eau de la route lors de fortes pluies ou de ruissellement seront inclus à ces emprises.
 - Mme MONTANO précise que les rejets d'eau seront canalisés par un assainissement le long de la route, sous forme de fossé. Ces eaux seront dirigées vers des bassins de rétention et de traitement pour être décantées avant d'être rejetées dans le milieu naturel.
- M. VIGOUROUX et Mme TISSIER interrogent la DREAL sur le nombre de bassins de rétention et leurs impacts sur les surfaces agricoles.
 - Le bureau d'études EGIS précise que le dimensionnement et le positionnement de ces ouvrages dépendent du type de route (2x1 ou 2x2 voies) et des variantes qui seront retenues à l'issue de la comparaison des variantes. Ces éléments seront étudiés

ultérieurement tout comme les impacts des bases travaux et l'emprise définitive de la route.

- M. MEUNIER demande si des bassins d'assainissement seront positionnés sur la section Sud.
 - Mme MONTANO confirme que des bassins d'assainissement seront nécessaires dans la section Sud de la liaison Fos-Salon mais qu'elle ne peut en préciser le nombre et le positionnement à ce stade des études.
- M. COPPEY interroge la DREAL sur les modalités d'assainissement envisagées et le positionnement de ces ouvrages pour savoir s'ils constitueront des impacts additionnels.
 - Mme MONTANO indique qu'un système d'assainissement sous la chaussée est envisagé dans les zones les plus sensibles, mais le coût élevé constitue un facteur déterminant pour l'aménager ou non.

5. Partage et enrichissement de l'évaluation des impacts des variantes au regard des enjeux liés à l'agriculture et à la nappe de Crau

Mme MONTANO et M. VIGNON présentent l'évaluation des variantes au regard de la thématique agricole et de la nappe de Crau.

Suite à cette présentation, des échanges ont eu lieu avec les participants sur les points suivants :

5.1. Observations communes aux 2 thématiques

Concernant les impacts complémentaires à évaluer :

- M. TISSIER demande que soient pris en compte les impacts liés aux accès et aux voies de rétablissement à recréer en cas de transformation de la route existante en voie express.
- M. PERONNET, adjoint au maire de Grans délégué aux projets et grands travaux, demande que l'emprise foncière des échangeurs dénivelés soit dissociée dans l'évaluation des impacts surfaciques et qu'ils soient représentés explicitement dans les supports de présentation.
- En complément, plusieurs participants demandent à la DREAL d'intégrer les impacts surfaciques de l'échangeur avec la RD 19 dans l'évaluation des impacts de la variante C.
 - Le bureau d'études EGIS explique que cet échangeur est pris en compte dans l'évaluation générale des impacts surfaciques des variantes et propose de le représenter de

manière indépendante dans la présentation de cette évaluation.

Concernant la présentation de l'évaluation des variantes

- M. MEUNIER demande que les couleurs pour présenter les impacts des variantes soient ajustées pour ne pas présenter de variantes en rouge qui constitue une couleur « alarmante ».
 - Mme MONTANO explique que le code couleur retenu est uniforme pour toutes les thématiques. Elle prend néanmoins en considération la remarque pour évaluer les possibilités d'évolution des prochaines représentations.

5.2. Observations relatives à l'évaluation des impacts sur la ressource en eau et la nappe de Crau

- Mme BONFILLON, adjointe au maire de Salon-de-Provence, déléguée à l'urbanisme et à l'agriculture, souligne l'importance de considérer les impacts de l'échangeur avec l'autoroute A54 qui sera situé à proximité des futurs aménagements hydrauliques pour l'hôpital du pays salonais.
- M. REVERTER, représentant de l'ASA Grans, souligne que le risque d'affleurement de la nappe de Crau est plus important sur la variante C que sur la variante A et demande que soit réévalués les impacts présentés.
- M. REVERTER soulève également la nécessité de prendre en compte les impacts sur l'irrigation agricole puisqu'elle alimente en grande partie la nappe de Crau.
 - La DREAL confirme que ces éléments sont bien pris en compte dans l'évaluation des impacts des variantes mais présentés en lien avec la thématique agricole pour éviter une double comptabilisation dans l'analyse multicritères.
- Mme TRAMONTIN, présidente du Syndicat Mixte de gestion des nappes de la Crau (SYMCRAU), demande à la DREAL d'intégrer des éléments quantitatifs à l'analyse des impacts sur la recharge de la nappe de Crau par l'irrigation gravitaire et la culture du Foin de Crau.
- M. VIGOUROUX rappelle que les automobilistes roulent actuellement sur une route qui n'est pas toujours pourvue d'un système d'assainissement et que les écoulements d'eau sont rejetés dans la nature. Ce en quoi le projet apportera, selon lui, du positif.

5.3. Observations relatives à l'évaluation des impacts sur l'agriculture

- M. TISSIER partage que les voies de rétablissements à recréer pourraient avoir des emprises sur des terres agricoles et qu'il convient de les étudier et d'étudier leurs impacts.
- M. VIGOUROUX demande des précisions concernant la différence d'évaluation des impacts sur les surfaces agricoles et sur le nombre d'exploitations agricoles concernées pour la section Nord.
 - M. VIGNON indique que le nombre d'exploitations agricoles impactées peut être différent de la quantité et de la nature des surfaces impactés, ce qui explique dans certains cas la différence d'évaluation entre ces deux critères.
- M. DUFOUR demande si la DREAL a évalué les impacts sur l'agriculture de l'aménagement de la variante A en prenant en compte l'élargissement de la route du côté droit ou du côté gauche.
 - Le bureau d'études EGIS précise que l'aménagement de la route a été envisagé à ce stade des études, côté Est de la RN 569, impactant les parcelles en foin de Crau et n'impactant pas la Crau sèche de la Réserve Naturelles Régionale Poitevine Regarde Venir. Le tracé définitif variera en fonction de la variante préférentielle choisie, et le côté d'élargissement de la route sera adapté de manière à réduire au maximum les impacts sur tous les milieux.
- M. TRONC, Directeur technique au COMITE DU FOIN DE CRAU et adjoint au Maire d'Istres délégué à l'agriculture, indique que le tracé doit autant impacter la Crau sèche que la Crau verte. Du rond-point de Toupiguières à la limite sud-ouest de la RNR, l'élargissement pourrait se faire à l'ouest (côté Clesud) puis plus au nord, il pourrait être à cheval entre Coussouls et foin de Crau pour mieux répartir les impacts.
- M. MEUNIER demande des précisions sur la localisation des surfaces de foin de Crau impactées par les variantes 1 et 2 dans la section Sud.
 - M. VIGNON rappelle que les zones impactées par ces variantes sont des surfaces agricoles situées dans l'aire de l'AOP foin de Crau, où des agriculteurs possèdent des exploitations mais ne produisent pas de Foin de Crau.
- M. MEUNIER et M. COPPEY proposent à la DREAL d'étudier une variante de raccordement de la variante 1 au Sud du triangle ferroviaire afin de limiter l'impact sur le Foin de Crau.

- La DREAL relève la proposition et indique que ces éléments pourront être étudiés lors du groupe de travail déplacements et services organisé le 4 décembre 2023.
- M. VIGOUROUX demande des précisions sur la faible surface de Foin de Crau impactée par la variante 2 SN dans la Section Sud comparé aux autres variantes.
 - M. VIGNON précise que la variante 2 SN est celle qui impacte le moins l'exploitation agricole située au nord du tracé (en rouge sur la carte) et qui est spécialisée dans la production de foin de Crau.
- Un participant partage que le raccordement des variantes de la section Sud avec la section Centre se trouve dans le périmètre de protection du mas du Moutonnier qui est un mas classé au Plan Local d'Urbanisme d'Istres.
 - M. VIGNON rappelle que l'exploitation impactée est le GAEC La Massuguière dont les sièges et bâtiments sont figurés sur la carte un peu plus au nord du mas du Moutonnier.
- M. COPPEY indique que le projet de liaison Fos-Salon doit minimiser l'emprise sur les surfaces agricoles et que les impacts des infrastructures complémentaires à l'aménagement routier et à la hausse du trafic (aires de services, bandes d'arrêt d'urgence...) doivent être pris en compte.
 - La DREAL précise que l'aménagement de bandes d'arrêt d'urgence est prévu et pris en compte, cependant des aires de services ne sont pas nécessaires sur la liaison Fos-Salon.
- Un participant partage qu'une variante mixte 1 et 2 pourrait voir le jour : tracé de la variante 1 au niveau du Ventillon et tracé de la variante 2 au nord du triangle ferroviaire.

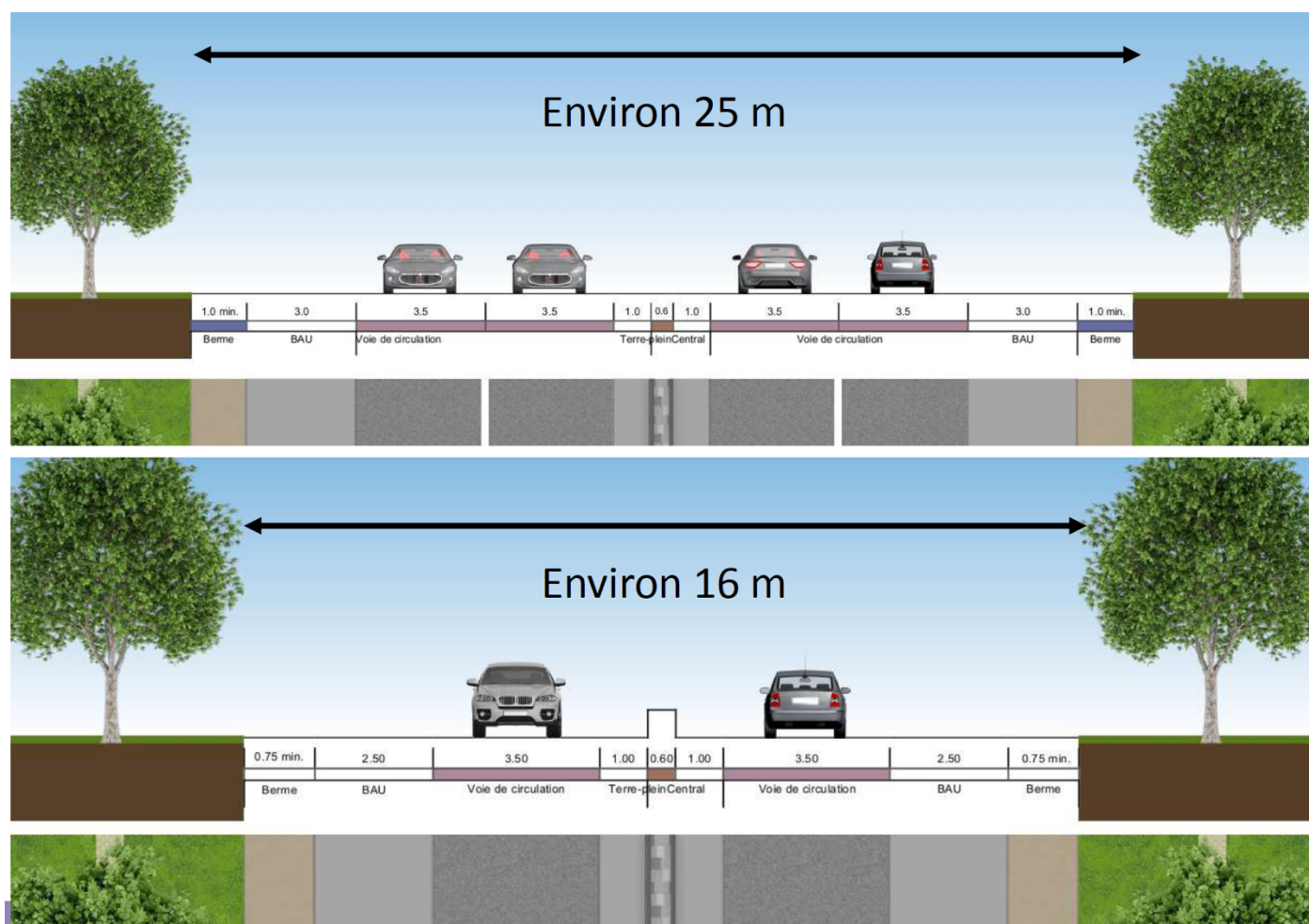
6. Suites

La DREAL conclut la réunion et partage les suites du processus d'élaboration du projet et de concertation avec :

- L'envoi du diaporama et d'une synthèse de la réunion ;
- L'organisation de groupes de travail thématiques pour partager l'avancée des études et poursuivre l'identification des enjeux pour la comparaison des variantes sur les dates suivantes :
 - Le **lundi 4 Décembre 2023** : Groupe de travail sur la thématique « Déplacements, Services & Climat », salle des Mariages à la mairie de Miramas ;
 - Le **jeudi 21 Décembre 2023** : Groupe de travail sur la thématique « Milieux Naturels – Section Sud », salle polyvalente de la Maison de la Mer à Fos-sur-Mer ;

- Le **lundi 15 Janvier 2024**: Groupe de travail sur la thématique « Air, Santé & Acoustique », salle polyvalente de la Maison de la Mer à Fos-sur-Mer.

7. ANNEXE 1 – Schéma du type de routes envisagées



8. ANNEXE 2 – Liste des présents

8.1. Maître d'ouvrage

Nom	Prénom	Organisme
GICQUEL	Mathieu	Chef de l'Unité d'Ouvrage Service Transports, Infrastructures, Mobilités (DREAL PACA)

8.2. Prestataire de la DREAL

Nom	Prénom	Organisme
VIGNON	Nicolas	Terres D'Agri
MONTANO	Marie-Christine	Bureau d'étude Egis – MOE
PÉRICHON	Blandine	Nicaya conseil AMO concertation DREAL PACA
FLEURUS	Jordan	Nicaya conseil AMO concertation DREAL PACA
RICHE	Camille	Nicaya conseil AMO concertation DREAL PACA

8.3. Garant de la concertation

Nom	Prénom	Organisme
FOURNIAU	Jean-Michel	Commission Nationale du Débat Public (CNDP) Garant de la concertation sur le projet de Liaison Fos Salon

8.4. Participants*

Nom	Prénom	Organisme
ABBADESSA	Luigi	ESPEREN
ARAGNEAU	Alain	Adjoint au maire d'Istres
BERTOLOTTE	Robert	ASA Grans
BONFILLON	Marylène	Adjointe au maire de Salon-en-Provence
BOULEAUX	Florian	SYMCRAU
BOULEAUX	Valérie	Habitante
COPPEY	Stéphane	FNE Bouches-du-Rhône
DUFOUR	Xavier	Élu à la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône
FABRE	Marie-Claude	Habitante Collectif Cistude
FAUDON	Pascal	Cultivateur, éleveur sur la route de Miramas
FRACHAT	Stéphane	VINCI Autoroutes
GIRE	Jean-Pierre	Habitant
GUILLEMONT	Gérald	Adjoint au maire de Miramas
GUIRAUD	Bruno	Habitant
HETSCH	Nathalie	Mairie Fos-sur-Mer
HIGLI	Daniel	Adjoint au maire de Miramas Délégué aux déplacements de la mairie de Miramas
MEUNIER	Romuald	Représentant de l'association MCTB Golfe de Fos Environnement
PERONNET	Michel	Adjoint au maire de Grans Délégué aux projets et aux grands travaux de la mairie de Grans
PEYRO	Christian	Adjoint au maire de Miramas
PLATON	Jean-Luc	Association L'Étang Nouveau
REVERTER	Jean-Louis	ASA Grans
RUDOLFF	Anaïs	Chambre d'Agriculture
SAURIN	Raphaël	ASA Grans
SOLLIER	Martine	Habitante
TASSONE	Carmelo	Mairie de Miramas
TISSIER	Anne Jean Jack	Exploitants de Foin de Crau
TRONC	Didier	Mairie d'Istres Comité du Foin de Crau
TRAMONTIN	Céline	Présidente du SYMCRAU Adjointe au maire d'Istres
VIGOUROUX	Frédéric	Maire de Miramas

*Ayant renseigné la feuille de présence